



PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

VILLAGE

Échelle 1 : 2'000

Août 2022

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 septembre 2021 au 15 octobre 2021

Le Syndic: *G.C. Gys* Le Secrétaire: *Chepuis*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 août 2022 au 17 septembre 2022

Le Syndic: *G.C. Gys* Le Secrétaire: *Chepuis*

Approuvé par le Conseil général dans sa séance du 20 mars 2023

Le Président: *Ph. P.* La Secrétaire: *AS*

Approuvé par le Département compétent Lausanne, le: **27 FEV. 2024**

Le Chef de département: *L.H.*

Entré en vigueur le: **27 FEV. 2024**

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7
Case postale 1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

- Limite de commune
- - - Limite du plan d'affectation
- Limite forestière définitive selon relevé de lisière du 16 juillet 2020 par l'Inspection des forêts du 8ème arrondissement (art. 13 Lfo)
- Limite forestière selon relevé de lisière du 16 juillet 2020 par l'Inspection des forêts du 8ème arrondissement
- Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art. 27 LVLfo)

AFFECTATIONS

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT (HTF)
- Zone d'activités économiques 15 LAT (ACA)
- Zone centrale 15 LAT (CEN)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A (PUB A)
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B (PUB B)
- Zone de verdure 15 LAT (VER)
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT (AGR)
- Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
- Zone des eaux 17 LAT (EAU)
- Zone de desserte 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT (FOR)

Autres dispositions

- ▲ Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir soumis à l'art. 43 du règlement

PATRIMOINE

- Inventaire cantonal des chemins de randonnées pédestres
- Région archéologique

Secteurs de protection

- Secteur de protection du site bâti 17 LAT (SB)

Recensement architectural

- Objet noté 1
- Objet noté 2
- Objet noté 3
- Objet noté 4

Mesures de protection

- Objet classé comme Monument historique
- ▲ Objet inscrit à l'Inventaire cantonal des monuments historiques non classés

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

- Importance nationale
- Importance locale

ENVIRONNEMENT

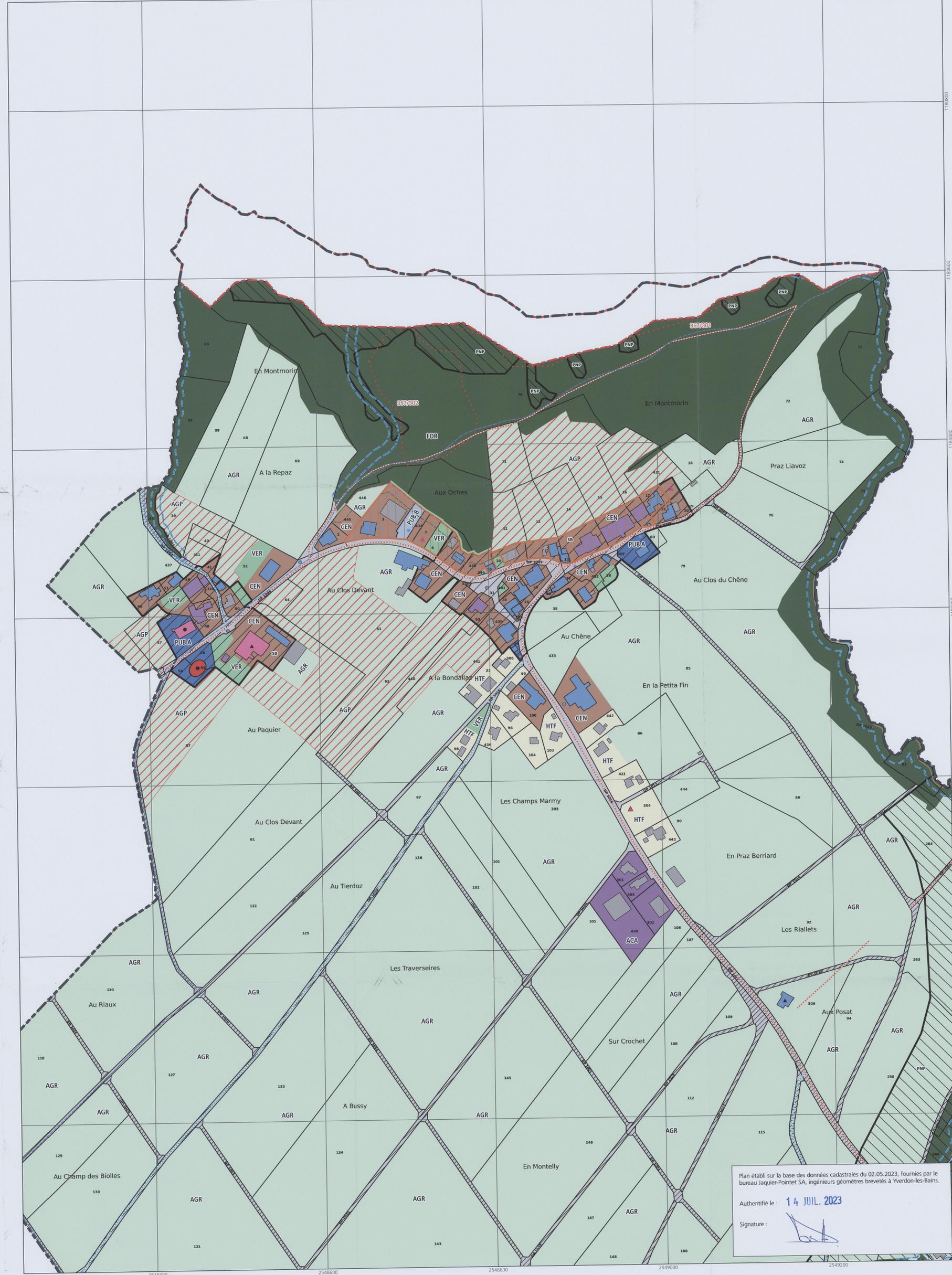
- Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (MNS)
- Espace réservé aux eaux selon l'art. 41a et b, al. 2 OEAux

Secteurs de protection

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT (PNP)

Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels

- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels - Glissements profonds permanents



Plan établi sur la base des données cadastrales du 02.05.2023, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le: **14 JUIL. 2023**

Signature: *[Signature]*